
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

DECISION N° 22 /MEF/DOUANES **22 AVR 2005**
Portant Attribution de Véhicules de Service

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

- VU la Loi 64-291 du 1^{er} août instituant un Code des Douanes
- VU le Décret 2001-210 du 04 mai 2001, portant modification du décret n°2000-814 du 15 Novembre 2000, portant organisation du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- VU le Décret n°2001-212 du 05 mai 2001 portant nomination de Monsieur GNAMIEN KONAN, en qualité de Directeur Général des Douanes
- VU l'Arrêté n°077 du 22 juin 2001 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes
- VU les nécessités de service ;

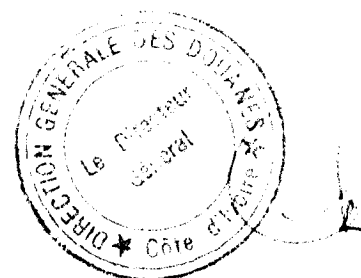
DECIDE

Article 1 : Il est attribué aux Directeurs Centraux , Directeurs Régionaux et Sous-Directeurs des véhicules de service conformément au tableau ci-après :

NOM ET PRENOMS	FONCTION	TYPE DE VEHICULE	IMMATRICULATION
KANGOOU Vincent	Directeur des Statistiques	Chrysler Néon	D 31 336
KPANGNI Moro	Directeur du Recouvrement	Chrysler Néon	D 31 337
THIA Labi	Directeur de l'informatique	Chrysler Néon	D 31 338
Mme YAO N'DRE	Directeur Régional Abidjan Sud	Mitsubishi Lancer GLX	D 31 319
AMANI Oka	Sous-Directeur de l'Equipement	Mitsubishi Lancer GLX	D 31331
KOUASSI Assoumou	Sous-Directeur Du Budget	Mitsubishi Lancer GLX	D 31 332
COULIBALY Amadou	Sous-Directeur Des Techniques	Mitsubishi Lancer GLX	D 31 334
KOFFI Méa	Sous-Directeur de la Communication	Mitsubishi Lancer GLX	D 31 335
KOUAME Yao	Sous-Directeur des Enquêtes Douanières	Mitsubishi Lancer GLX	D 31 340
PALE Olo	Sous-Directeur de la Formation	Mitsubishi Lancer GLX	D 31 327
N'DRI Jacques	Sous-Directeur du Tarif et de la Valeur	Mitsubishi Lancer GLX	D 31 316

Article 2 : Les Directeurs Centraux , Directeurs Régionaux et Sous-Directeurs détenteurs d'un précédent véhicule, sont tenus de les déposer à la Direction des Moyens Généraux avant d'entrer en possession du nouveau véhicule.

Article 3 : Le Directeur des Moyens Généraux est chargé d' l'application de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.



K. GNAMIEN